

Préparateur en pharmacie hospitalière

Informations sur le concours

Publié le :	27-07-2026
Filière :	Filière médico-technique
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	27-10-2026
A propos du poste :	

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

Le titre de formation mentionne à l'article L. 4241-13 du code de la sante publique ou de l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code, L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de préparateur en pharmacie.

Informations sur l'établissement

Nom :	HOPITAUX CIVILS DE COLMAR
Ville :	68000 Colmar
Site Web :	http://www.ch-colmar.fr/

Pour candidater

Date limite de
candidature : 20-09-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 4 du Chapitre II - du décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, les personnes titulaires :

Soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique,
Soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code.

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
Le titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ou l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code,
Un curriculum vitae établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi, mentionnant notamment les actions de formation suivies et éventuellement accompagné des travaux effectués.

Adresse postale
pour l'envoi des
candidatures :

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux
Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté – 68024
COLMAR Cedex.